



Demande d'aide très urgent (problème accident de travail)

Par **mgi**, le **16/06/2010 à 18:14**

Bonjour,voilà mon problème,j'ai eu un accident de travail je me suis fait mal au dos en soulevant une charge sur un poste de travail lourd et pénible.j'ai bien été reconnu en accident de travail j'ai arrêté 2 mois et demi.Mais la secu après 2 visites chez eux mon dit de reprendre le travail.Alors que j'ai toujours des douleurs dans le dos.j'ai repris mon travail ce matin de 5 h jusque 13 h et cela est très dur.j'aimerais savoir si je peux contester cette reprise malgré que j'ai repris mon travail ce matin?puis je me remettre en arrêt pour cette douleur que j'ai eu lors de mon accident de travail?merci pour votre aide.

Par **julius**, le **16/06/2010 à 19:49**

Y a t il eu une consolidation de votre état par le medecin ?Sinon vous pouvez contester la décision, et ce sera à la commission de la SS de vérifier votre demande et votre état de santé.puis je me remettre en arrêt pour cette douleur que j'ai eu lors de mon accident de travail? [/citation]Vous pouvez , mais cela ne sera pas dans un premier temps une suite de l'accident du travail mais un arret maladie.Par la suite de la commission , il faudra demander la reconnaissance de l'arrêt comme la suite de l'accident du travail.

Par **mgi**, le **16/06/2010 à 20:01**

c'est les médecin de la secu qui ma dit que je n'avez plus rien. nil doit surement être voyant

?rnle médecin du travail n'a pas chercher a comprendre elle ma dit si la secu a dit de reprendre vous n'avez pas le choixrnvoila que puis je faire a votre avis?rn rn merci

Par **julius**, le **16/06/2010** à **20:06**

Vous pouvez contester la décision, et ce sera à la commission de la SS de vérifier votre demande et votre état de santé.